

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **10 décembre 2012**

Délibération n° 2012-3436

commission principale : **développement économique**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Pôle de compétitivité Lyonbiopôle - Attribution d'une subvention à la société CALIXAR pour son programme de recherche et de développement (R&D) Covalept - Attribution d'une subvention à la société ALIZE PHARMA pour son programme de recherche et développement (R&D) Prémag**

service : **Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation**

Rapporteur : Monsieur Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 30 novembre 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 12 décembre 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mmes Domenech Diana, Guillemot, MM. Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benlkadi, M. Bernard B., Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Brolquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mmes Laurent, Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Olivier, Mme Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Barral (pouvoir à M. Crimier), Albrand (pouvoir à M. Millet), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à M. Lévêque), MM. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Chabert (pouvoir à M. Gignoux), Dumas (pouvoir à M. Quiniou), Gléréan (pouvoir à M. Suchet), Havard (pouvoir à M. Huguet), Mme Pesson (pouvoir à M. Sécheresse), M. Turcas (pouvoir à M. Buffet), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à Mme Tifra).

Absents non excusés : M. Buna, Mme Bab-Hamed, MM. Bolliet, Giordano, Mme Pallega.

Conseil de communauté du 10 décembre 2012**Délibération n° 2012-3436**

commission principale : développement économique

objet : **Pôle de compétitivité Lyonbiopôle - Attribution d'une subvention à la société CALIXAR pour son programme de recherche et de développement (R&D) Covalept - Attribution d'une subvention à la société ALIZE PHARMA pour son programme de recherche et développement (R&D) Prémag**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation

Le Conseil,

Vu le rapport du 22 novembre 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Avec près de 100 000 emplois dans les sciences de la vie, la région Rhône-Alpes est le deuxième employeur national de ce secteur en forte croissance. Initié par la Communauté urbaine de Lyon, le pôle de compétitivité Lyonbiopôle est un atout majeur de la politique de soutien au développement de la filière sciences de la vie qu'elle met en œuvre depuis une dizaine d'années.

Centre d'excellence mondial en vaccin et diagnostic, Lyonbiopôle a pour but d'appréhender les maladies infectieuses humaines et les cancers de façon globale, du diagnostic et de la prévention au traitement en intégrant les systèmes d'administrations originaux. Cette approche "intégrée" vise à élaborer un "bouclier sanitaire" allant de l'identification du virus à la protection des populations pour lutter contre les pandémies et proposer des approches diagnostiques, préventives et thérapeutiques innovantes.

Les membres fondateurs de Lyonbiopôle sont BioMérieux, Sanofi Pasteur, Merial, Becton Dickinson, l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM), le Centre national de la recherche scientifique (CNRS) et le Commissariat à l'énergie atomique (CEA) avec la présence de petites et moyennes entreprises (PME) et start-up innovantes, comme Edelris et ImmunID Technologies.

Lyonbiopôle a été conçu comme une "usine" à projets multi-partenariaux de recherche et développement (R&D), outil d'interface et de rapprochement entre industriels et académiques. Depuis sa création en 2005, Lyonbiopôle a permis de labelliser 110 projets de R&D multi-partenariaux représentant un investissement global de 537 M€. 30 de ces projets ont été financés par l'Etat et les collectivités territoriales dans le cadre des appels à projets du Fonds unique interministériel (FUI).

Par délibération du 11 mai 2009, le Conseil de communauté a approuvé le principe d'intervention de la Communauté urbaine sur les projets de R&D des 5 pôles de compétitivité qu'il soutient et a voté l'individualisation d'une autorisation de programme à hauteur de 4,5 M€ pour le pôle de compétitivité Lyonbiopôle.

Deux fois par an, les projets labellisés par le pôle font l'objet d'une sélection par l'Etat. Les projets retenus donnent lieu à une convention-cadre avec l'Etat dans laquelle chaque financeur définit son niveau d'intervention.

Deux nouveaux projets de R&D, labellisés par Lyonbiopôle et présentés dans le cadre du quatorzième appel à projets du FUI ont été retenus officiellement par l'Etat.

a) - Le projet Covalept

Le projet Covalept vise à développer des vaccins candidats innovants contre la Leptospirose, offrant une protection à large spectre. Les vaccins actuellement disponibles contre la Leptospirose canine et humaine (maladie de Weil : 500 000 cas sévères par an, 10 % de mortalité) sont composés de corps bactériens tués n'offrant qu'une protection limitée vis-à-vis des seuls types bactériens présents dans ces préparations. Or, cette pathologie présente une épidémiologie complexe, évoluant rapidement ces dernières années avec de nombreux nouveaux types émergents. Ainsi, le projet Covalept permettra de proposer une solution vaccinale canine adaptée à la situation épidémiologique actuelle, ouvrira des perspectives pour le développement d'un vaccin humain contre une pathologie mondiale négligée et résultera en la création d'une chaîne de compétences technologiques innovantes pour la vaccinologie bactérienne humaine et vétérinaire.

Le projet Covalept réunit 4 partenaires industriels dont 3 PME et 2 partenaires académiques dont Vetagrosup. Le chef de file du projet est Merial.

Les retombées attendues pour les entreprises et le territoire

- Merial : environ 70 M€ de chiffre d'affaires estimé, maintien d'une trentaine d'emplois à terme grâce à la commercialisation d'un nouveau vaccin conférant une protection large contre les leptospires permettant à Merial de devenir leader sur le marché biologique canin mondial,

- GENOSTAR : 500 K€/an de chiffre d'affaires et création de 2 à 3 postes grâce à une nouvelle offre de service et de nouveaux produits (modules bioinformatiques de design d'antigène, interface intégrant des données d'origine diverses pour la gestion des projets collaboratifs),

- CALIXAR : 2 M€ de plus de chiffre d'affaires et 3 emplois créés à la fin du projet et une dizaine de créations d'emplois dans les années suivantes grâce à la mise au point d'une méthode de design de réactifs d'extraction sur mesure et l'amélioration de son offre de service pour les protéines membranaires,

- PX'THERAPEUTICS : 2 M€ de plus de chiffre d'affaires et un emploi créé grâce au développement de l'offre de PX'THERAPEUTICS (nouveaux couples hôte/vecteur et procédés de production pour des protéines difficiles d'origine membranaire).

Enfin, la découverte d'un antigène « universel » pourra avoir des retombées pour d'autres espèces vétérinaires et en médecine humaine.

Le plan de financement prévisionnel du projet

Le budget total du projet est de 6,1 M€ sur 36 mois, dont 1,9 M€ financés par le FUI et les collectivités locales partenaires, selon la répartition détaillée ci-dessous :

Partenaires	Localisation	Assiette (en €)	Subvention demandée	Fonds unique interministériel (FUI)	Fonds européen de développement régional (FEDER)	Communauté urbaine de Lyon	Conseil général de l'Isère	Métro	Ville de Grenoble
Merial	Lyon	2 181 322,20	218 132,22	218 132,22					
Genostar	Isère	536 248,48	241 311,82				241 311,82		
Calixar	Lyon	873 429,00	393 043,05			393 000			
PX Therapeutics	Grenoble	907 372,71	408 317,72	54 158,72				150 000	204 159
Vetagrosup	Rhône	886 624,32	354 649,73	177 324,80	177 324,90				
Institut Pasteur	Paris	730 855,39	292 342,73	292 342,73					
Total		6 115 852,10	1 907 797,20	741 958,47	177 324,90	393 000	241 311,82	150 000	204 159

b) - Le projet Premag

Le projet Premag a pour objectif le développement d'un analogue de ghréline non acylée (UAG) et de biomarqueurs pour des applications thérapeutiques dans la protection et la régénération du muscle. Les 2 indications cliniques ciblées concernent des besoins médicaux non satisfaits qui découlent de l'infarctus du myocarde. Les biomarqueurs développés dans ce programme permettront le suivi pharmacodynamique et le suivi d'efficacité du traitement. L'ambition de Premag est de conduire rapidement les résultats obtenus à la mise en place d'essais cliniques en cardioprotection et/ou cachexie.

Le projet Premag réunit 3 PME, partenaires industriels, 2 partenaires académiques, Vetagrosup et les Hospices civils de Lyon. Le chef de file du projet est la société ALIZE PHARMA, basée à Ecully.

Les retombées attendues pour les entreprises et le territoire

Outre les avancées adressant un réel problème de santé publique, les partenaires prévoient les retombées économiques suivantes :

- 5 emplois créés et implication indirecte de 50 à 60 emplois chez des sous-traitants français pour la fabrication des analogues, les études de pharmacologie et les études analytiques,

- le développement de la PME ALIZE PHARMA qui portera le développement clinique de ce projet (avec une forte implication financière). 4 postes supplémentaires seront créés lors des phases cliniques, puis 5 à 10 postes après accord de partenariat pour déployer l'activité d'ALIZÉ PHARMA sur de nouveaux projets. ALIZE PHARMA investit lourdement en R&D pour financer le développement clinique de son analogue, puis valoriser ses investissements par le biais d'un partenariat avec un laboratoire pharmaceutique (octroi d'une licence ou co-développement). Les revenus générés seront alors réinvestis dans de nouveaux programmes de R&D et assureront la croissance de l'entreprise. Les expériences précédentes et l'analyse d'accords comparables permettent d'envisager raisonnablement des revenus constitués d'un paiement initial, puis des paiements d'étapes et des redevances sur les ventes,

- pérennisation de l'emploi chez les autres partenaires privés du programme,

- un chiffre d'affaires récurrent potentiel généré pour BERTIN PHARMA grâce au développement de nouveaux kits de dosage ainsi que des services analytiques associés,

- un chiffre d'affaires récurrent pour RICERCA Biosciences qui offrira une plateforme de service pharmacologique à l'industrie pharmaceutique.

Enfin, les publications scientifiques envisagées par les partenaires académiques contribueront au rayonnement international des laboratoires.

Le plan de financement prévisionnel du projet

Le budget total du projet est de 3,94 M€ sur 36 mois, dont 1,55 M€ financés par le Fonds unique interministériel (FUI) et les collectivités locales partenaires selon la répartition détaillée ci-dessous :

Partenaires	Ville	Assiette (en €)	Taux (en %)	Subvention demandée	Fonds unique interminis- tériel (FUI)	Fonds européen de dévelop- pement régional (FEDER)	Région Rhône- Alpes	Commu- nauté urbaine de Lyon
ALIZE PHARMA	Ecully (69)	1 853 864	44,4	823 043,70	194 043,70		329 000	300 000
RICERCA Biosciences	69	560 800	30	168 240,00	84 240,00	84 000		
BERTIN PHARMA	78	345 297	25	86 324,25	86 324,25			

Vetagrosup	69	418 050	40	167 220,00		83 610	83 610	
Hospices civils de Lyon (HCL)	Lyon (69)	760 000	40	304 000,00	304 000,00			
Total		3 938 011		1 548 827,95	668 607,95	167 610	412 610	300 000

c) - Les modalités d'intervention de la Communauté urbaine sur ces 2 projets

La Communauté urbaine souhaite soutenir le projet Covalept en attribuant une subvention d'investissement de 393 000 € au profit de la société CALIXAR, située à Lyon.

La Communauté urbaine souhaite soutenir le projet Premag en attribuant une subvention d'investissement de 300 000 € au profit de la société ALIZE PHARMA, située à Ecully.

Ces subventions sont attribuées selon les modalités définies dans la convention-cadre et les deux conventions de subvention annexées à ce rapport.

Un comité de suivi animé par l'Etat sera mis en place afin de s'assurer du bon déroulement des projets ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention d'équipement :

- d'un montant de 393 000 € au profit de l'entreprise CALIXAR dans le cadre du projet de recherche et de développement (R&D) Covalept relatif au pôle de compétitivité Lyonbiopôle pour la période 2013-2016,

- d'un montant de 300 000 € au profit de l'entreprise ALIZE PHARMA dans le cadre du projet de R&D Premag relatif au pôle de compétitivité Lyonbiopôle pour la période 2013-2016,

b) - la convention-cadre 2012 à passer entre l'Etat et les collectivités locales partenaires portant sur leur engagement sur la période 2013-2016,

c) - les conventions de subvention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et les sociétés CALIXAR et ALIZE PHARMA définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P02 - Rayonnement national et international, individualisée sur l'opération n° 0P02O1556 le 11 mai 2009 pour la somme de 4 500 000 € en dépenses.

4° - Les dépenses d'investissement seront imputées sur les crédits à inscrire au budget principal :

- projet Covalept - CALIXAR - exercices 2013, 2014, 2015 et 2016 - compte 204 21 - fonction 90 - selon l'échéancier suivant :

. 137 550 € en 2013,

. 137 550 € en 2014,

. 39 300 € en 2015,

. 78 600 € en 2016.

- projet Premag - ALIZE PHARMA - exercices 2013, 2014, 2015 et 2016 - compte 204 21 - fonction 90 - selon l'échéancier suivant :

. 90 000 € en 2013,

. 90 000 € en 2014,

. 60 000 € en 2015,

. 60 000 € en 2016.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 12 décembre 2012.